



La lettre N°5 - janvier 2007

Le mot du Président

Elu Président du Groupement d'intérêt public Enfance maltraitée lors de l'Assemblée générale du 4 octobre 2006, je souhaite me présenter brièvement aux lecteurs de la lettre de l'Oned. Mon arrivée à la tête du Conseil général de Maine-et-Loire, dans le contexte du procès d'un réseau pédophile à Angers, m'a permis de me confronter dès le premier jour aux problématiques et enjeux de la protection de l'enfance. C'est fort de cette expérience et désireux de mettre à profit les enseignements que j'en ai tirés, que j'ai accepté la présidence du Gipem.

Je connais l'importance des missions de l'Oned : organisation de la recherche, développement du centre ressources numérisé, recensement et évaluation de pratiques socio-éducatives, participation au réseau des observatoires européens et bien sûr, mise en place du dispositif de recueil des données chiffrées à laquelle est consacrée cette lettre. Il est important que cette activité se développe en cohérence et en collaboration avec le renouvellement en cours du système d'information du 119. J'ai demandé à Paul Durning d'y veiller.

Que l'année 2007, année de la réforme de la protection de l'enfance, soit marquée par le dynamisme et la bonne volonté de tous. Qu'elle soit également celle du développement des projets de l'Oned dans la continuité de son deuxième rapport au Parlement et au Gouvernement.



Christophe BÉCHU
Président du Conseil Général
de Maine-et-Loire

Journée de présentation du dispositif de recueil des données chiffrées de l'enfance en danger



Introduction par Paul DURNING,
DG du Gipem et Dir. de l'Oned

Cette deuxième journée consacrée à la mise en cohérence des données chiffrées et au dispositif d'observation a été organisée par l'Oned le 14 décembre 2006. Quelque 76 personnes représentant 57 départements y ont assisté.

Un important travail de recensement mené en 2005, dont il a été rendu compte dans le premier rapport de l'Oned, a abouti au constat selon lequel les sources de données alors disponibles ne permettaient pas une connaissance précise de la population des enfants en danger. Une première estimation du nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance avait été proposée en 2005.

Au-delà des données agrégées publiées par des institutions chaque année au niveau national, il est nécessaire de se pencher sur les disparités départementales. C'est précisément ce que tente de faire le rapport 2006 en exploitant les séries chronologiques et départementales sur les bénéficiaires de l'Aide sociale à l'enfance de la DREES.

L'Observatoire met actuellement en place un dispositif d'observation longitudinale des enfants bénéficiant d'une mesure de protection en France.



Un public de plus de 70 personnes



Lucy MARQUET, Démographe

Lucy Marquet, démographe et chargée d'études à l'Oned, aux côtés de Juliette Halifax et d'Emmanuelle Guyavarch, a présenté le dispositif avec l'ensemble de l'équipe.

Les objectifs principaux

L'observation vise cinq objectifs principaux : suivre le parcours des enfants, analyser l'évolution de la population dans le département, comparer la population des enfants en danger à la population générale, fournir à terme un cadre pour des analyses départementales plus fines, constituer une base de données pour réaliser des enquêtes ultérieures. Les données qui seront collectées dans les départements volontaires pour l'expérimentation portent sur des informations d'ores et déjà recueillies dans le cadre du suivi de l'enfant par les institutions.

La remontée des données cryptées

Les données qui remonteront à l'Oned seront individuelles (l'unité d'observation étant l'enfant), anonymisées, longitudinales et centralisées. Elles comporteront l'ensemble des informations relatives aux parcours des enfants émanant des différents territoires et institutions. Elles permettront ainsi la reconstitution des trajectoires individuelles avec l'aide du Département d'information médicale du CHU de Dijon qui propose une « Méthodologie pour le chaînage des données sensibles tout en respectant l'anonymat » des personnes. Cette méthode propose un identifiant à composante familiale et permet une reconstitution des parcours grâce à un cryptage irréversible de l'identité.

Une telle démarche a été avalisée et fortement recommandée par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le numéro généré par le logiciel d'anonymisation associera l'identifiant de l'enfant et celui de ses parents. Il est compatible avec tous les logiciels et ne consiste qu'en une carte à ajouter (coût d'environ 100€ incluant le lecteur). Le logiciel ANONYMAT conçu par le Département d'information médicale du CHU de Dijon permet de repérer et corrige automatiquement nombre d'erreurs de saisie de noms. Utilisé dans le cadre du réseau de périnatalité en Bourgogne, il s'est avéré efficace.

La cellule gardera ses données nominatives et les transmettra après anonymisation par le logiciel proposé. L'Oned n'aura, par conséquent, affaire qu'à des sujets virtuels et ne pourra en aucun cas retrouver l'identité des enfants, les clés confidentielles étant réparties entre l'Observatoire et le concepteur du logiciel. La gestion des données nominatives relèvera toujours de la responsabilité des départements. L'Oned apportera des réponses aux services des Conseils généraux sur les questions de durée de conservation des données anonymisées.

La démarche auprès de la CNIL

La CNIL se prononcera sur le projet de l'Oned dans sa globalité. Des discussions sont en cours entre l'Oned et la CNIL pour rationaliser le dépôt des dossiers. Il serait néanmoins envisageable de grouper les dossiers des départements. Une fois l'accord obtenu pour le dispositif global, la validation par la CNIL des autres dossiers devrait être facilitée.

Les données demandées sont les plus objectives et les moins sensibles possibles. Certaines sont nécessaires pour effectuer des études comparatives avec la population générale. De plus, la plupart des données sont déjà présentes dans les bases de données des Conseils généraux.

La transmission des données à l'Oned sera organisée de manière à sauvegarder les informations selon leur date d'arrivée. Elle permettra une caractérisation au moment des événements et une étude longitudinale de la population. Il s'agira pour les services du Conseil Général de créer une requête qui sera ensuite répétée automatiquement à un rythme donné. Celle-ci permettra d'aller chercher des données dans différentes bases.

CNIL, 8 rue Vivienne
CS 30223
75083 PARIS
CEDEX 02
Tél.: 01 53 73 22 22
Renseignements
De 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h
Site : <http://www.cnil.fr>

Quelles informations ?

A noter que c'est la décision consistant à mettre en place une mesure (prestation ASE ou mesure en assistance éducative) qui marque l'entrée réelle dans le dispositif même si des données relatives à des informations préoccupantes peuvent néanmoins avoir été saisies précédemment.

Même si l'Observatoire vise des remontées exhaustives, ses démographes sont bien conscientes qu'aucun département ne sera dès le début en mesure de fournir l'ensemble des informations demandées. Les items pour lesquels nous aurons des données incomplètes ne pourront pas faire l'objet de généralisations. Cet élément sera précisé dans les premières études. Les variables présentées ont été déterminées par l'ensemble de l'équipe de l'Oned compte tenu de l'existant et des contraintes méthodologiques. Une présentation détaillée à sept services départementaux a permis de conclure que les données sont collectées mais de façon hétérogène d'un département à l'autre. Il s'agit d'un recueil dynamique des informations intervenant au fur et à mesure de leur réception. L'objectif est bien de les enregistrer progressivement.

Un protocole pour l'expérimentation

Un protocole liant l'Oned et les départements volontaires guidera l'expérimentation. Il est nécessaire que l'organisation du département soit compatible avec le projet d'observation de l'Oned. En termes techniques, cela implique une centralisation des informations au Conseil Général (en amont comme en aval d'une décision, centralisation des informations parvenant à chaque territoire, transmission au Conseil général des informations parvenant aux parquets des mineurs et aux tribunaux pour enfants en assistance éducative) et des pré-requis informatiques (enregistrement daté des informations en amont et en aval de la décision, unité de référence constituée de l'enfant, historicité).

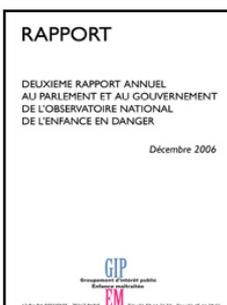
Un accord du président du Conseil général est indispensable au lancement du dispositif dans un département. Un référent technique, interlocuteur de l'Oned, sera désigné et les modalités de coopération avec le service informatique devront être précisées. Le partenariat départemental devra être régulier. Il se matérialise par des réunions pluri-partenariales, des fiches navettes Justice-Conseil général en amont des décisions ainsi que par une transmission au Conseil général des décisions prises en assistance éducative.

En contrepartie, l'Oned s'engage à fournir un appui technique : suivi en binôme, participation active aux réunions, aide à la formation au recueil d'informations, soutien technique pour l'anonymisation, le chaînage des données individuelles et la constitution du dossier CNIL, sauvegarde des données anonymisées, analyse de la qualité du recueil. L'Observatoire assurera un retour annuel ou pluriannuel sous forme de synthèses, d'indicateurs et d'annuaires statistiques.

L'expérimentation en pratique

Des réunions préparatoires à l'entrée seront organisées avec les départements intéressés en février/mars pour un démarrage de l'expérimentation en mars/avril. Lors du premier trimestre d'expérimentation, les départements volontaires devront fournir la base de données existante. La base recensant les nouvelles décisions constituera l'objectif du second trimestre. Au cours du troisième trimestre, le recueil sera enrichi de la base contenant les nouvelles informations préoccupantes. Enfin, le quatrième trimestre verra s'ajouter les informations relatives à la situation de l'enfant et de sa famille. L'Oned souhaiterait recevoir l'ensemble des candidatures avant la fin du mois de février 2007 et débiter l'expérimentation avec les départements intéressés dès le mois de mars. Il s'agit d'un engagement à long terme tant de la part de l'Observatoire que des candidats potentiels.

Deuxième rapport de l'Oned au Parlement et au Gouvernement



M. Christophe Béchu, président du GIPEM, accompagné de Paul Durning, directeur de l'Oned, a remis au Ministre délégué à la Famille, aux personnes âgées et aux personnes handicapées, le 12 décembre 2006, le deuxième rapport de l'Oned. Au moment de la remise officielle, le projet de loi réformant la protection de l'enfance initié par le ministère chargé de la famille était encore en débat au Parlement. La préparation de ce texte a donné lieu à une large consultation des acteurs, dont les étapes auront jalonné l'année 2006. Son introduction recense les initiatives, rapports, groupes de travail dont beaucoup sont en cours.

Ce rapport reprend le même plan en trois chapitres que celui remis en 2005. Le premier est consacré à des analyses d'ensemble du système français de protection de l'enfance. Plutôt que de tenter une analyse globale, l'Observatoire a privilégié dans une première section quatre interrogations relatives à la définition de l'enfant en danger, à l'évaluation des situations et à la place des parents dans l'élaboration ou l'imposition du projet.

Un développement est enfin consacré à la question de la séparation du point de vue de ses incidences sur l'autorité parentale. Une seconde section propose une analyse de l'évolution de la place des associations qui assurent une part importante des mesures de protection de l'enfance.

Le second chapitre est consacré, comme en 2005, à la mission confiée à l'Oned de mise en cohérence des données chiffrées : il actualise l'estimation du nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance en France, souligne les différences départementales grâce à une exploitation partielle des séries statistiques chronologiques de la DREES et décrit brièvement le disposi-

tif d'observation longitudinale proposé par l'Oned.

Le dernier chapitre participe de notre mission de diffusion auprès de « l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics, des fondations et des associations des pratiques de prévention, de dépistage et de prise en charge médico-sociale et judiciaire de la maltraitance dont les résultats évalués ont été jugés concluants ».

Il est consacré cette année aux pratiques développées entre AED/AEMO et placement pour lesquelles une typologie a été proposée. Il examine, par ailleurs, les actions mises en place autour des jeunes en difficultés multiples, dont la prise en charge appelle une coopération interinstitutionnelle.

Une fois la nouvelle loi sur la protection de l'enfance votée, l'Oned poursuivra son rôle de soutien aux administrations, aux départements et aux associations. Le prochain rapport analysera ainsi de façon précise tant la mise en place de la réforme que les problèmes et les attentes qu'elle suscitera parmi les Conseils généraux et l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance.

De nouveaux partenariats

Les conseils scientifique et d'administration de l'Oned ont voté le concours de l'Observatoire aux travaux conduits par l'Agence nationale de l'évaluation sociale et médico-sociale, et à ceux du Service des droits des femmes (ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité). Le Conseil scientifique de l'Oned, réuni en sous-commission comprenant également des membres de l'Agence nationale de l'évaluation sociale et médico-sociale, a publié un appel d'offres restreint. Trois candidats ont été reçus. La commission s'est prononcée en faveur de l'équipe de sociologues de l'éducation de l'Université de Bordeaux II qui réalisera un inventaire de la littérature sur le thème de « la prévention, la gestion et la prise en charge des passages à l'acte violents d'adolescents en institution ». Parallèlement à l'appel d'offres thématique, l'Observatoire est sollicité par le ministre délégué à la cohésion sociale et à la parité sur la question des enfants témoins de violences au sein du couple.

Appels d'offres 2007

L'Oned vient de lancer deux appels d'offres de recherches pour l'année 2007. Comme chaque année, l'un est ouvert et concerne le champ de l'enfance en danger au sens large, l'autre porte sur les « interactions entre les conflits conjugaux et la protection de l'enfance » (Cf. cahier central). Les dossiers de candidatures sont téléchargeables : www.oned.fr

Développement des ressources numérisées

Le site de l'Oned se réorganise et devrait continuer à se transformer dans les mois à venir afin de développer sa mission déjà annoncée d'être un site ressources numérisées auprès des acteurs de la protection de l'enfance.